

Saint Emilion

Site Patrimonial Remarquable

PSMV

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

« Habiter et embellir la cité »
**5 - Annexes au titre du code de
l'urbanisme**

Approuvé le :

Direction des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine
Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais
Commune de Saint-Emilion



VILLE DE SAINT-**emilion**



Atelier LAVIGNE, mandataire
HADES - G. DUHAMEL - OTEIS - R. CORBIER LABASSE

SOMMAIRE des annexes

Annexes au PSMV	5
Annexe 1 -Liste des servitudes d'utilité publique	6
AC1 - Immeubles ou parties d'immeubles protégées au titre des Monuments Historiques – servitudes de protection des abords des monuments historiques.....	6
Services responsables :.....	6
AC2- Servitudes de protection des sites et des monuments naturels	7
Annexe 2- Liste des sites archéologiques	9
Annexe 3 - Juridiction de Saint-Émilion : délimitation du bien et de sa zone tampon lors de son inscription sur la Liste du patrimoine mondial en 1999.....	10
Annexe 4- Les annexes environnementales	11
Annexe 5- Classement sonore des infrastructures de transport terrestre	12
Annexe 6- Annexes sanitaires et techniques – plan des réseaux	13
Annexe 7- Annexe nuancier du SPR-AVAP	18

Annexes au PSMV

Les annexes récolent des dispositions et servitudes concernant l'occupation et l'utilisation du sol en Site Patrimonial Remarquable doté d'un PSMV.

Le dossier du PSMV de Saint-Emilion regroupe les annexes suivantes :

- Annexe 1 -Liste des servitudes d'utilité publique
- Annexe 2- Liste des sites archéologiques
- Annexe 3 - Juridiction de Saint-Émilion : délimitation du bien et de sa zone tampon lors de son inscription sur la Liste en 1999
- Annexe 4- Les annexes environnementales
- Annexe 5- Classement sonore des infrastructures de transport terrestre
- Annexe 6- Annexes sanitaires et techniques – plan des réseaux
- Annexe 7- Annexe nuancier du SPR-AVAP

Annexe 1 -Liste des servitudes d'utilité publique

AC1 - Immeubles ou parties d'immeubles protégées au titre des Monuments Historiques – servitudes de protection des abords des monuments historiques

Services responsables :

- UDAP de le Gironde, architecte des bâtiments de France, 54, rue Magendie CS41229 33081 BORDEAUX CEDEX
 - Ancienne collégiale Saint-Emilion (CLMH, liste de 1840)
 - Eglise monolithe Saint-Pierre (CLMH : l'église le 12 juillet 1886 et le clocher le 23 octobre 1907)
 - Couvent des Cordeliers : cloître, église, bâtiment conventuel, mur de clôture (CLMH),
 - 6 mai 2005, 1er classement du Cloître des Cordeliers le 12 juillet 1886)
 - Palais Cardinal (ancien) (CLMH, 12 juillet 1886)
 - Donjon (CLMH, 12 juillet 1886)
 - Remparts (CLMH, 12 juillet 1886)
 - Ermitage ou Chapelle de la Trinité (CLMH, liste de 1905)
 - Porte dite de la Cadène (CLMH, 20 juillet 1920)
 - Chapelle du Chapitre (ancienne) (CLMH, 17 septembre 1964)
 - Doyenné (ancien) : salle capitulaire, logis abbatial, réfectoire, sacristie, escalier, élévation, rampe d'appui, toiture (CLMH, 17 septembre 1964)
 - Eglise des Jacobins (ancienne) (ISMH, 2 juillet 1957)
 - Chapelle de la Madeleine (ISMH, 12 juillet 1965)
 - Bâtiment accolé à la Porte de la Cadène : élévation (ISMH, 23 septembre 1966)
 - Maison gothique (rue Guadet) : élévation et toiture (ISMH, 6 avril 1988)
 - Logis de Malet (ISMH, 26 novembre 2012)

Ma sélection

Immeubles classés ou inscrits - Gironde - 33

- En instance de classement
- Partiellement Inscrit
- Inscrit
- Partiellement Classé-Inscrit
- Partiellement Classé
- Classé
- Par défaut

En date du : 2020-07-28
Propriétaire : DRAC
Nouvelle-Aquitaine

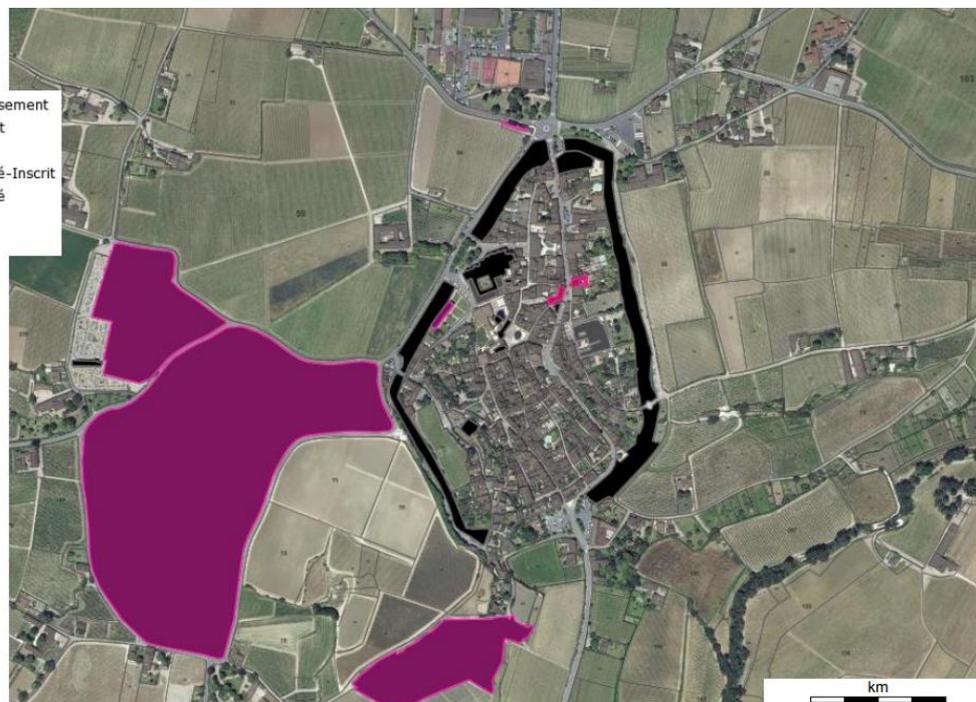
Données de référence

Parcelles cadastrales

Propriétaire : IGN

Ortho-imagerie

Propriétaire : IGN



Carte des MH. Atlas des Patrimoines-Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des patrimoines

AC2- Servitudes de protection des sites et des monuments naturels

Services responsables :

- UDAP de le Gironde, architecte des bâtiments de France, 54, rue Magendie CS41229 33081 BORDEAUX CEDEX
- DREAL Nouvelle-Aquitaine, Site de Bordeaux, Cité administrative Rue Jules-Ferry BP 55 33090 Bordeaux Cedex

Sites classés : 3 sites

Critère(s) de la protection Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain Date(s) de protection

- Terrasse du Cap de pont et immeuble en contrebas : 23/06/1936 (arrêté ministériel)
- Terrasse de Plaisance et les cours : 27/12/1935 (arrêté ministériel)
- Esplanade de la porte Brunet et bande de terrain plantée de vignes : 27/12/1935 (arrêté ministériel)

Superficie(s) Terrasse du Cap de Port et immeuble en contrebas : 0,9 ha - Terrasse de Plaisance et les cours : 0,16 ha - Esplanade de la porte Brunet et bande de terrain plantée de vignes : 2,93 ha
Référence(s) SIG SCL0000621 / SCL0000622 / SCL0000623



Source : ©BD Parcellaire - IGN 2013, droits réservés

Site inscrit : la ville et ses abords

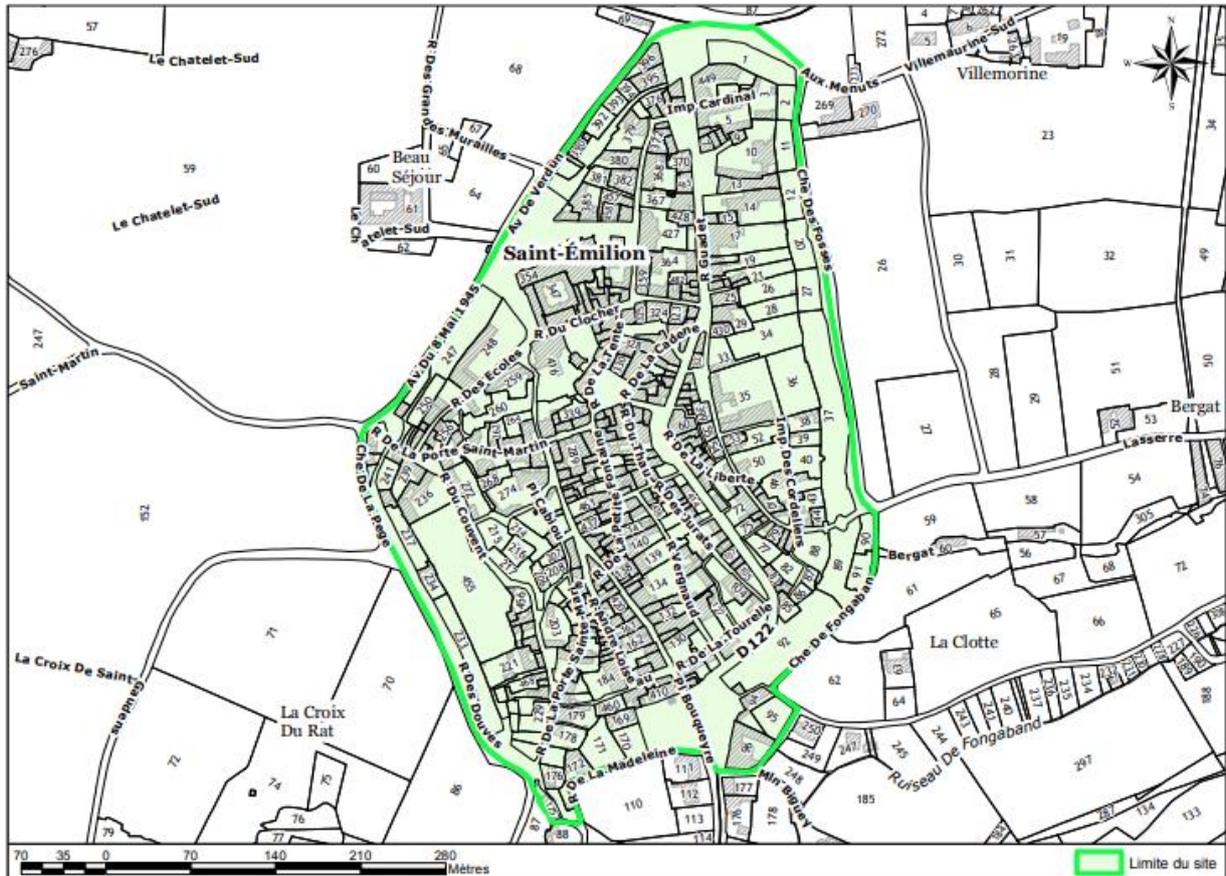
Critère(s) de la protection Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection 20 juin 1968 (arrêté ministériel)

Superficie(s) 18 ha

Référence(s) SIG SIN0000142



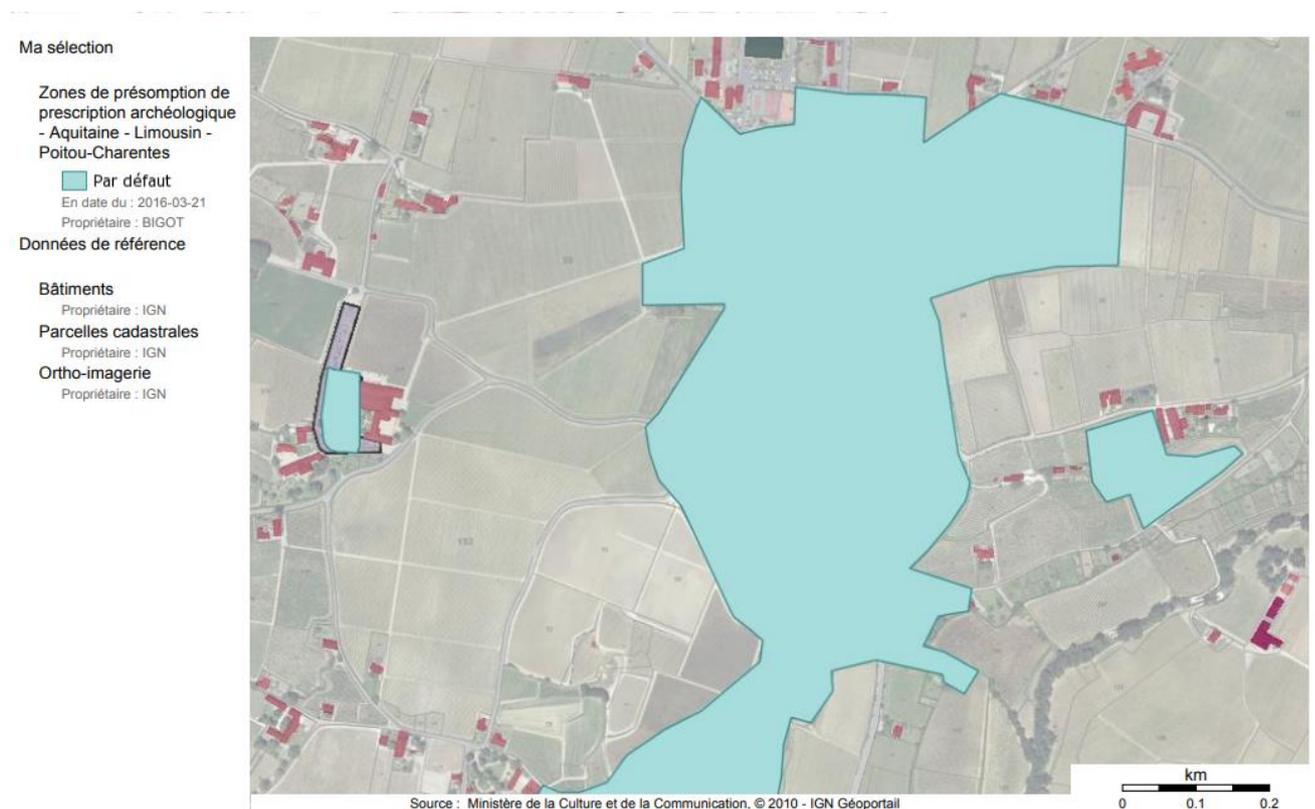
Annexe 2- Liste des sites archéologiques

Zones de présomption de prescription archéologique - réglementaire

Services responsables :

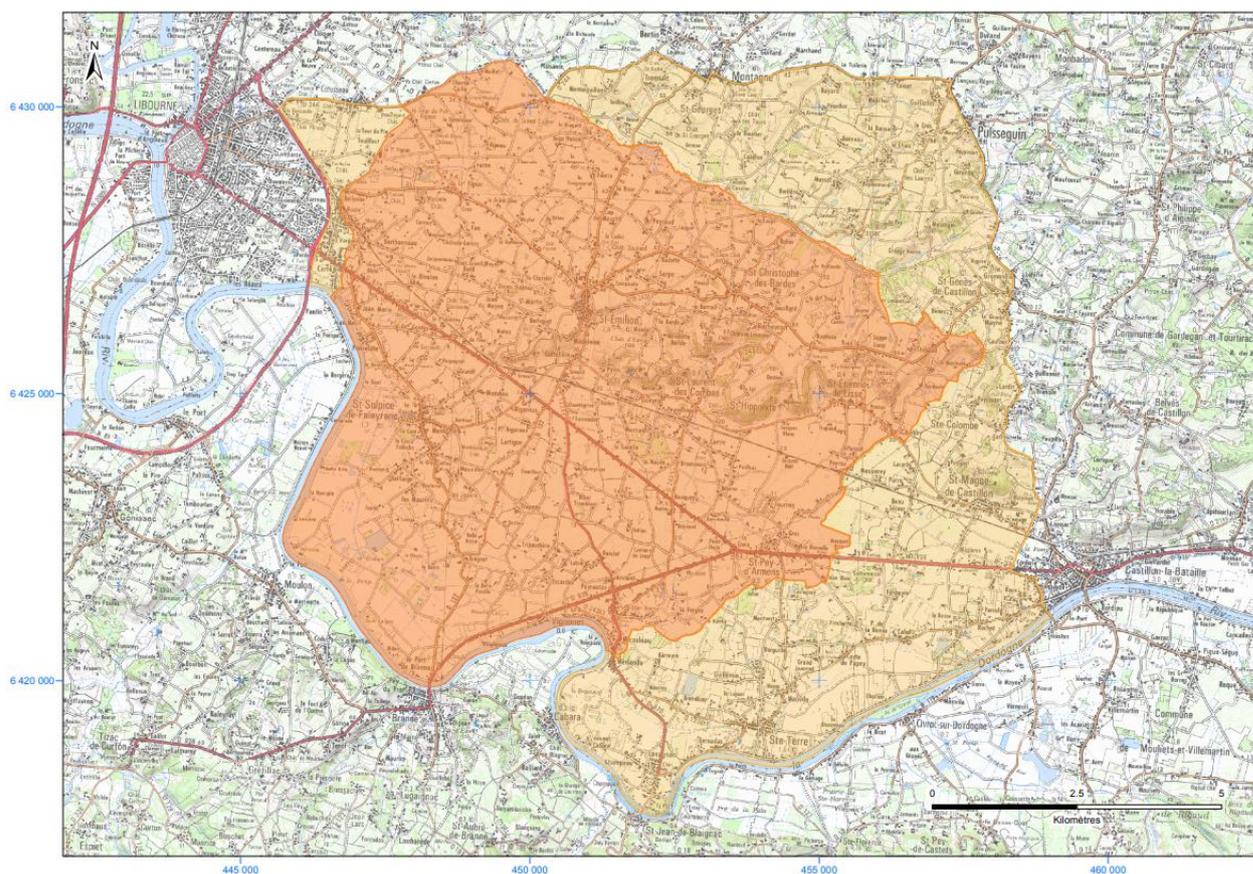
- Service Régional de l'Archéologie, DRAC Nouvelle-Aquitaine, 54, rue Magendie CS41229 33081 BORDEAUX CEDEX

Résumé : Couche "zones de présomption de prescriptions archéologiques" dans lesquelles les opérations d'aménagement affectant le sous-sol sont présumées faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation (Code du patrimoine, livre V, Titre II, Art. L. 522.5). Les "zones de présomption de prescriptions archéologiques" définissent des seuils d'emprise au sol au-dessus desquels les travaux sont susceptibles de faire l'objet de prescriptions archéologiques préalables (décret n°2004-490 du 3 janvier 2004, art. 4)."

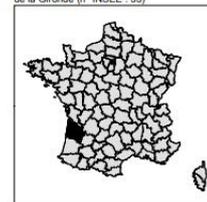


Carte des zones de présomption de prescription archéologique. Atlas des Patrimoines- Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des patrimoines

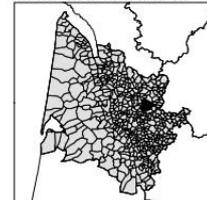
Annexe 3 - Juridiction de Saint-Émilion : délimitation du bien et de sa zone tampon lors de son inscription sur la Liste du patrimoine mondial en 1999



localisation du département de la Gironde (n° INSEE : 33)



localisation des communes concernées



Inscription sur la Liste (superficie en hectares)

-  patrimoine mondial (7 847 ha)
-  zone tampon (5 100 ha)

Annexe 4- Les annexes environnementales

Services responsables :

- DREAL Nouvelle-Aquitaine, Site de Bordeaux, Cité administrative Rue Jules-Ferry BP 55
33090 Bordeaux Cedex

Arrêté de conservation des biotopes

- Néant

Zones de protection spéciale

- Néant

Zone importante pour la conservation des oiseaux

- Néant

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique

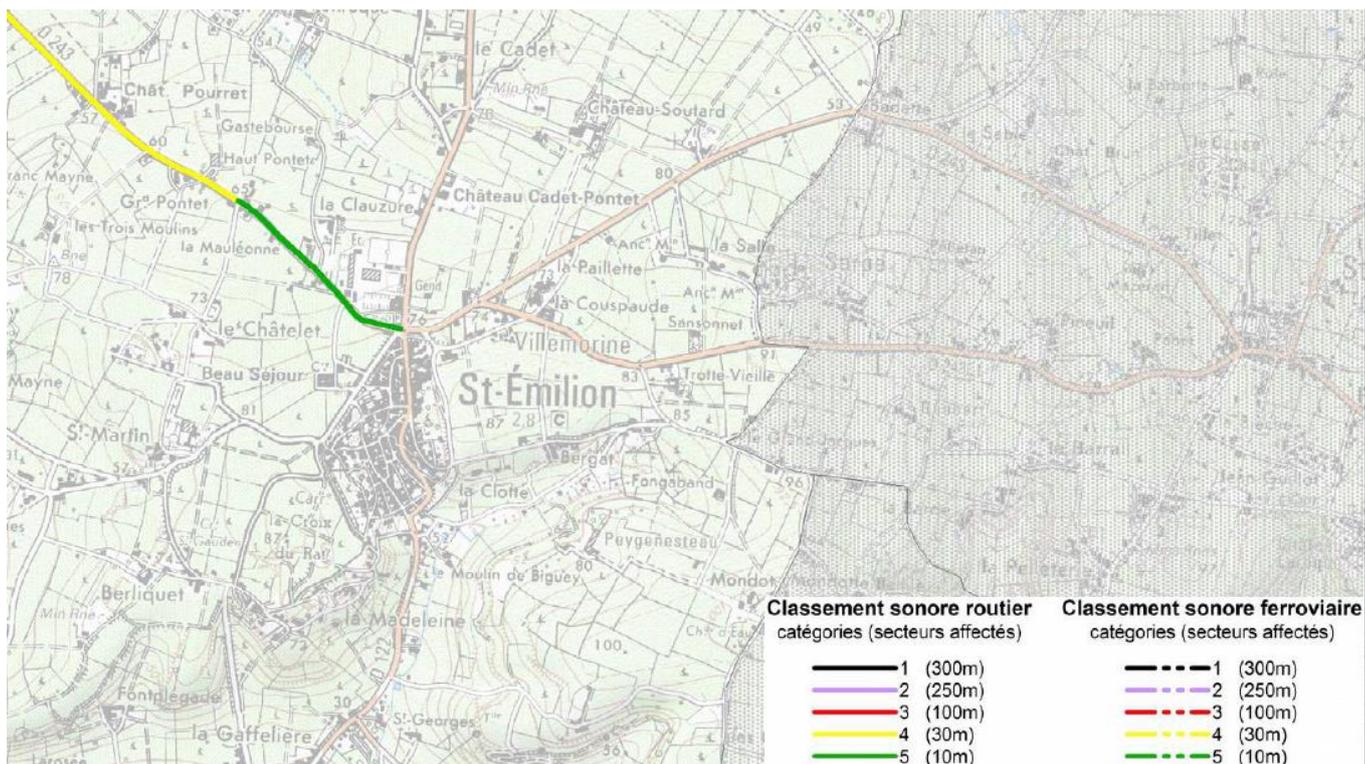
- Néant

Annexe 5- Classement sonore des infrastructures de transport terrestre

Services responsables :

- DREAL Nouvelle-Aquitaine, Site de Bordeaux, Cité administrative Rue Jules-Ferry BP 55 33090 Bordeaux Cedex

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES PLAN ANNEXE À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 2 JUIN 2016



Sources : DDTM 33 / Référentiels : ©BD Carto 2011 ©IGN - Paris - reproduction interdite protocole IGN / MEDDE - MAA 2012

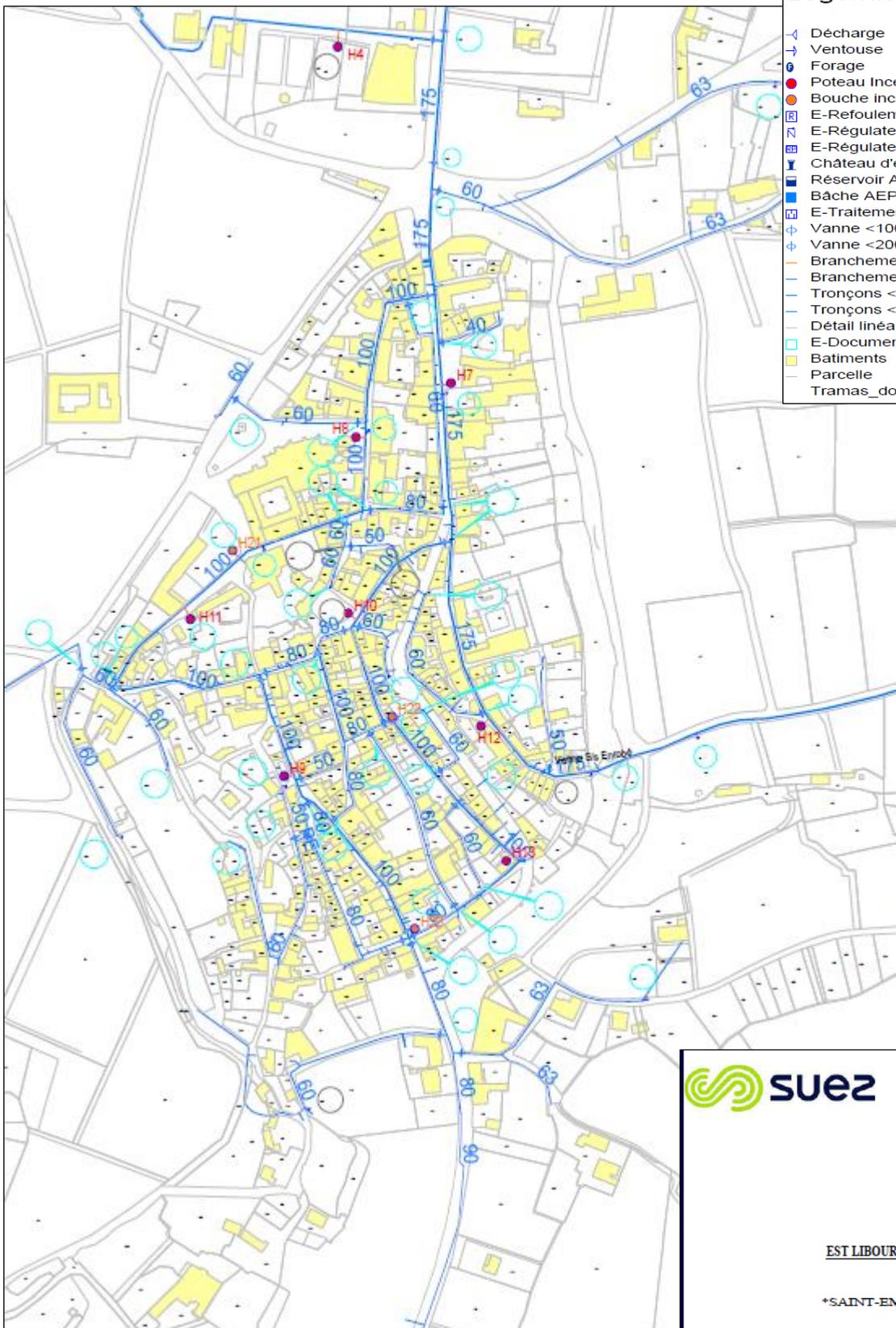
Nom de la voie	Début du tronçon	Fin du tronçon	Tissu	Largeur	TMJA	Vitesse VL	Pourcentage PL	Laeq jour	Laeq nuit	Catégorie
D243	Debut limitation 70 km/h	Entree agglomération Saint-Émilion	0	7	5100	70	2	67	58	4

Annexe 6- Annexes sanitaires et techniques – plan des réseaux

DOCUMENTS

- Réseau d'eau potable
- Réseau d'assainissement
- Réseau d'électricité
- Réseau de gaz

Réseau d'eau potable



Légende

- Décharge
- Ventouse
- Forage
- Poteau Incendie
- Bouche incendie
- E-Refoulement
- E-Régulateur de débit
- E-Régulateur de pression
- Château d'eau
- Réservoir AEP
- Bâche AEP
- E-Traitement
- Vanne <100mm
- Vanne <200mm
- Branchement vers Hydrant
- Branchement
- Tronçons < 100 mm
- Tronçons < 200 mm
- Détail linéaire
- E-Document
- Batiments
- Parcelle
- Tramas_domaine_planches_effacer



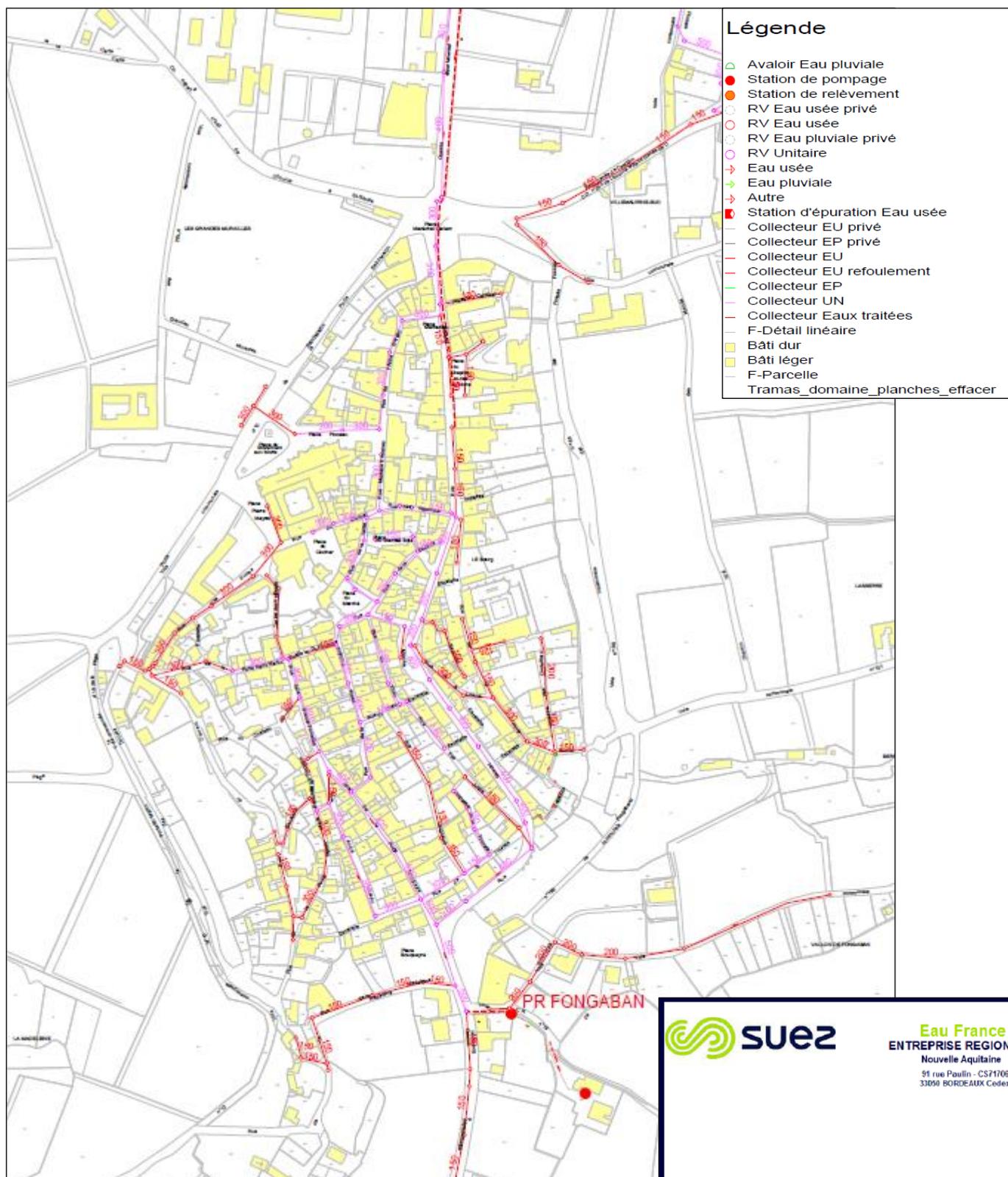
Eau France
ENTREPRISE REGIONALE
Nouvelle Aquitaine
91 rue Paulin - CS71706
33090 BORDEAUX Cedex

EST LIBOURNAIS (Si de l') (Eau)

SAINT-EMILION (33394)

RESEAU D'EAU POTABLE

Réseau d'assainissement



Légende

- △ Avaloir Eau pluviale
- Station de pompage
- Station de relèvement
- RV Eau usée privé
- RV Eau usée
- RV Eau pluviale privé
- RV Unitaire
- Eau usée
- Eau pluviale
- Autre
- Station d'épuration Eau usée
- Collecteur EU privé
- Collecteur EP privé
- Collecteur EU
- Collecteur EU refoulement
- Collecteur EP
- Collecteur UN
- Collecteur Eaux traitées
- F-Détail linéaire
- Bâti dur
- Bâti léger
- F-Parcelle
- Tramas_domaine_planches_effacer



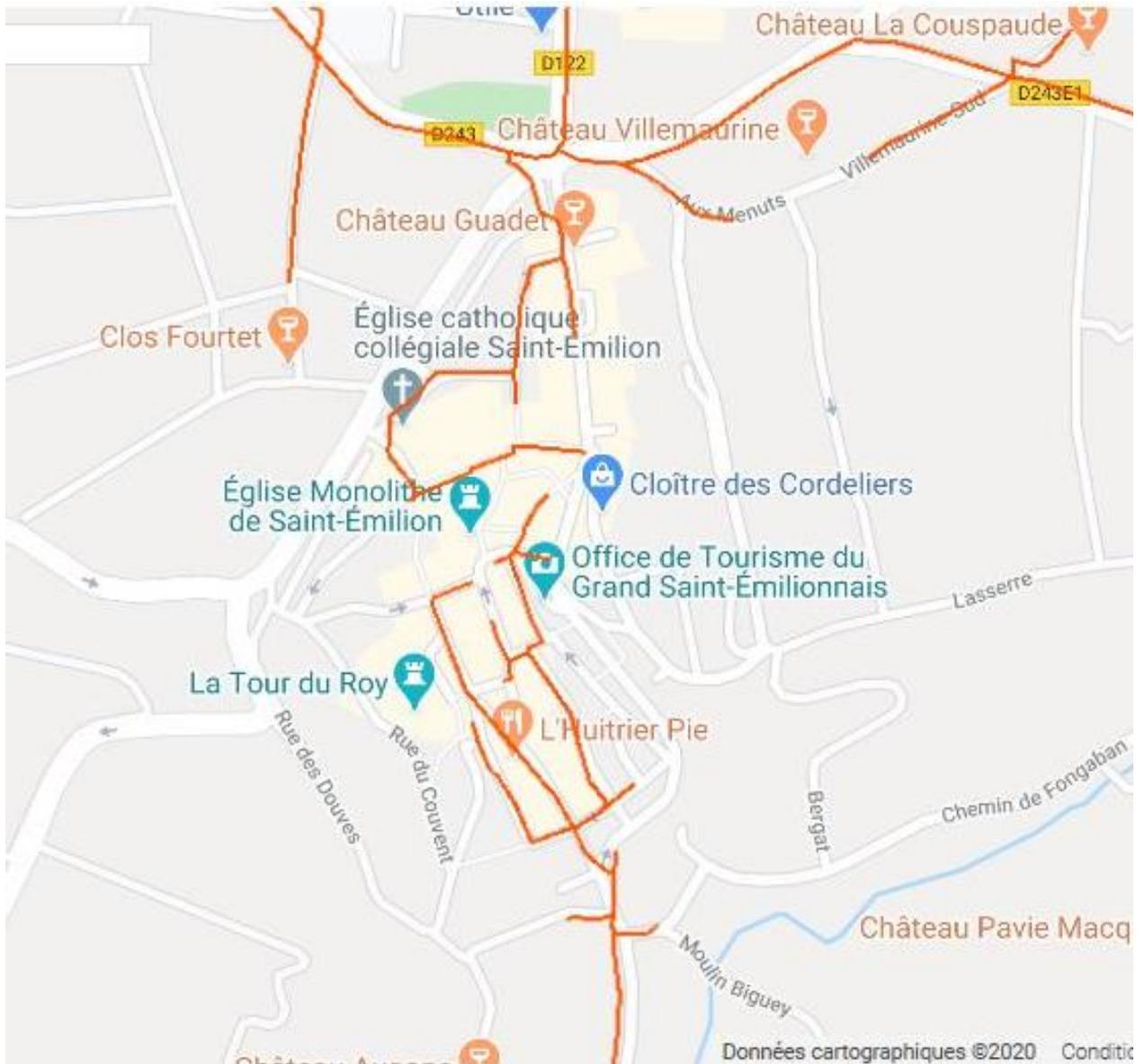
Eau France
ENTREPRISE REGIONALE
 Nouvelle Aquitaine
 51 rue Paulin - CS71705
 33050 BORDEAUX Cedex

EST LIBOURNAIS (Asst)

SAINT-EMILION (33394)

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Réseau de gaz



Carte des zones de coupures Source : google

Annexe 7- Annexe nuancier du SPR-AVAP

Les couleurs proposées ci-dessous sont des orientations possibles ; d'autres choix de couleurs sont envisageables, comme les couleurs présentent naturellement dans le paysage. Certains critères sont également à prendre en compte dans le choix de la couleur des menuiseries : l'insertion du bâti dans son environnement, l'époque de construction et la coloration de l'habitat voisin...

Les gammes colorées peuvent être très variées. De façon générale, les portes d'entrée sont peintes d'une couleur plus sombre que les autres menuiseries. Les peintures des volets sont peintes de la même couleur que le bois.

Menuiseries	Fenêtres, volets et portes vitrées :	
	Portes d'entrée, de grange et de garage	
Ferronneries	Grilles et portails	
Enduits	Enduits à la chaux	
Bardages	Bardages bois	<p>Pour les bardages bois, on privilégiera les essences de bois imputrescibles comme le mélèze, le douglas, le châtaignier...</p>
	Bardage métalliques	

Extrait du règlement du PLUi de la Communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais

